

SECRETARIAT GENERAL *Ma*
DIRECTION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE
DIVISION DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET COORDINATION *ng*

N° 03501 /MAECIA/SG/DCI/DVCDC

Lomé, le

03 AOU 2016

Le Ministre

A

TOUTES LES MISSIONS DIPLOMATIQUES
ET POSTES CONSULAIRES DU TOGO

Je vous informe que le Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion du Secteur Privé et du Tourisme, en collaboration avec la Direction du Centre Togolais des Expositions et Foires (CETEF-LOME), organise, dans le cadre des activités du CETEF, deux manifestations majeures ci-après :

-« Salon International des Cosmétiques et de la Beauté » (SICOBE-LOME) prévu **du 15 au 19 septembre 2016** ;

-« la 13^{ème} Foire Internationale de Lomé » prévue **du 18 novembre au 05 décembre 2016**.

Il convient de rappeler que le Salon International des Cosmétiques et de la Beauté qui se veut promoteur de la qualité dans le secteur des cosmétiques et du bien-être, vise entre autres, à susciter des financements pour les PME/PMI, créer une plateforme exceptionnelle où le public pourra rencontrer les acteurs et partenaires des cosmétiques et du bien-être ainsi qu'à faciliter l'accès à certains services professionnels des cosmétiques à moindre coût.

Quant aux manifestations de la 13^{ème} Foire, elles regrouperont des opérateurs économiques, des commerçants, des industriels, des prestataires de services, des artisans, des agriculteurs venant de plusieurs pays de la sous-région d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique.

Ces deux événements offriront des opportunités aux partenaires et entreprises étrangers ainsi qu'aux visiteurs professionnels de faire la promotion de leurs produits.

Ci-joint, la note d'information relative aux manifestations du CETEF-Lomé, les formulaires d'inscription ainsi qu'une lettre d'invitation en version anglaise.

A toutes fins utiles, vous voudrez bien trouver l'adresse du CETEF : tél : (00228) 22 35 07 27/ 90 31 76 37/ 98 18 62 17/ 22 30 38 48 ; Fax: (00228) 22 26 17 54; E-mail: ceteflome@cetef.tg/ Site web: www.cetef.tg.

POUR LE MINISTRE & P.O.,
LE SECRETAIRE GENERAL



AFETSE-TAY Abra

13 - FOIRE INTERNATIONALE DE LOME

LOME INTERNATIONAL TRADE FAIR



DU 18 NOVEMBRE AU 05 DECEMBRE 2016 / FROM 18th NOVEMBER TO 05th DECEMBER 2016

I. IDENTITE DES EXPOSANTS / IDENTITY OF EXHIBITORS

PHOTO	Raison sociale/Company name
	Nom du responsable/Name of Director
ADRESSE :	
B.P. /P.O. Box :	
Fax : Tél. :	
E-mail : Mobil :	
Ville/City : Site web :	
Pays/Country	
Secteur d'activités /Business Line	
Produits à exposer/Products to be exhibited	

II. LOCATION DES SURFACES / LOCATION OF SURFACES

Pavillon climatisé/ Air Conditioned Pavilion

Module de 9 m² aménagé à 60 000 F CFA le m²
(Furnished module of at least 9 sq.m at 60.000FCFA) 60 000 x.....= F CFA

Pavillon non climatisé/Not air conditioned Pavilion

Module de 9 m² aménagé à 40 000 F CFA le m²
(Furnished module of at least 9 sq.m at 40.000 F CFA) 40 000 x.....= F CFA

Surface extérieur/Outdoor space

Module de 25 m² à 30 000 F CFA le m²
(Module of at least 25sq.m at 30.000FCFA) 30 000 x.....= F CFA

Espace shooping/Shooping space

Module de 25 m² à 20 000 F CFA le m²
(Module of at least 25 sq.m at 20.000 F CFA) 20 000 x.....= F CFA

Assurance obligatoire/Compulsory insurance

module de 9 m² = 25 000 F CFA
(module of 9 sq.m at 25.000 F CFA) 25.000 x.....= F CFA

MONTANT TOTAL A PAYER/TOTAL AMOUNT = F CFA

*Le stand aménagé comprend : surface, moquette, cloisons, une prise électrique, l'enseigne, une table, deux chaises.
The furnished stand includes space, carpet, room-dividers, electrical connection, lightning signboard, a chair, two tables.*

MATERIELS DE STANDS	CHAISES/CHAIRS	2 000 x	=	F CFA
	TABLES/TABLES	5 000 x	=	F CFA
	ARMOIRE/WARDROBE	25 000 x	=	F CFA
	VITRINE/SHOW WINDOWS	40 000 x	=	F CFA
	FRIGIDAIRE/FRIDGE	60 000 x	=	F CFA
	TV ECRAN LED	70 000 x	=	F CFA

III. SEANCES B2B / B to B MEETINGS

Exposant = 25 000 F CFA/participant
(exhibitor =25.000F CFA /participant) 25 000 x.....= FCFA

Non Exposant = 50 000 F CFA/participant
(No Exhibitor = 50.000F FCA/participant) 50 000 x.....= FCFA

Vendeur / Seller

Acheteur / Buyer

REGLEMENT INTERIEUR DE LA FOIRE INTERNATIONALE DE LOME

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles le CETEF organise et fait fonctionner la Foire internationale de Lomé.

1- INSCRIPTION DES EXPOSANTS

Toute personne souhaitant exposer à la foire doit en faire la demande en remplissant la fiche de participation retirée auprès des services administratif ou technique du CETEF et en payant tous les frais relatifs à sa participation.

2- OCCUPATION DE L'ESPACE

- Tout exposant doit aménager son stand et installer ses marchandises avant le jour de la cérémonie d'ouverture.
- L'exposant est tenu d'exposer uniquement les produits cités sur sa demande. Tout autre addition doit être signalée aux organisateurs.
- L'exposant est responsable de son stand et s'engage à le restituer dans l'état qu'il se trouve avant la location.
- L'exposant est responsable des dommages causés au bâtiment, cloison tapis, mobiliers etc....
- Le coût de la remise en état déterminé par le CETEF est facturé en sus.
- Aucun exposant n'est habilité à faire intervenir son électricien sur le réseau électrique du site.
- Les exposants qui n'auront pas occupé leurs stands la veille de l'inauguration de la foire, pourront en être dessaisis et leurs stands attribués à un tiers sans que le signataire puisse réclamer quelques dommages et intérêts ou remboursement des sommes versées.
- Aucune activité relative à la construction de stand n'est autorisée la veille de l'ouverture de la foire. Ce jour étant exclusivement réservée à l'aménagement du stand

3- STAND D'EXPOSITION

- La vente doit se faire exclusivement au stand de l'exposant.
- L'exposant qui viole ce règlement doit être exclu de la foire.

4- CESSION ET SOUS-LOCATION

La cession ou la sous-location d'un stand est formellement interdite aux exposants. Toutefois, sous réserve d'approbation par les organisateurs, plusieurs participants peuvent louer ensemble un même espace.

5- PRESENCE AU STAND

Pendant la période des heures d'ouverture, il est vivement exigé la présence au stand de l'exposant ou de son représentant. La foire ouvre ses portes tous les jours de 9 H 00 à 20 H 00 et de 9 H 00 à 22 H 00 les vendredis, samedis et dimanches.

6- CONSTRUCTION DE STAND CLEEN MAINS

Les stands sont fournis à surface nue ou aménagée. Les stands clé en main sont construits suivant un plan préalablement déposé au Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé « TOGO 2000 »

7- REALISATION DE PAVILLONS COLLECTIFS

Le CETEF-LOME réalise sur réservation des pavillons collectifs pouvant accueillir les entreprises ou des groupements d'entreprises.

8- PERMIS DE CONSTRUIRE DU STANDS

- Avant de commencer la construction de son stand, l'exposant doit avoir l'accord des organisateurs sur l'emplacement, les limites et les normes à suivre dans la construction des stands. Le plan de construction du stand doit être déposé à la Direction de la Foire au plus tard un mois et demi avant le début de la manifestation. Le CETEF dispose de trois jours francs pour valider ledit plan. La construction des pavillons, stands ou des étagères doit être terminée trois jours avant le début de la manifestation. Tout exposant qui s'entête de construire sur un espace excédant son dû sera soumis à une sanction. (Il remboursera l'excédent de l'espace).

9- PAIEMENT

Le montant de la participation est intégralement dû dès la signature du contrat de participation. Toutefois, un acompte de 50% peut être payé à la signature de la demande d'adhésion et le solde au plus tard à la date limite retenue. A défaut du paiement dû, les organisateurs pourront résilier de plein droit les engagements. Le signataire du présent contrat reste toutefois redevable de la totalité de son engagement envers les organisateurs.

10- RESERVATION DE STANDS

Les réservations effectuées par signature du formulaire « demande de participation » parvenu au CETEF avant la date impartie pourront être satisfaites dans la mesure des disponibilités. Les organisateurs se réservent le droit de changer les emplacements en fonction des nécessités sans que ce déplacement donne droit à une indemnité.

11- EXPOSANTS AMBULANTS

Le stand ambulante est strictement interdite sur le site de la foire durant toute la période de la foire. Tout exposant qui tentera de la faire verra ses marchandises saisies.

12- DEMANTLEMENT DES STANDS

Les exposants doivent finir de démolir leurs stands au plus tard deux jours après la clôture de la foire. En cas de manquement, le CETEF se fera l'obligation de procéder au démantèlement et ceci à la charge de l'exposant. Aucune réclamation ne sera admise.

13- HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA FOIRE

La foire ouvre ses portes tous les jours de 9 H à 20 H et de 9 H à 22 H les vendredis, samedis et dimanches. La durée de la manifestation de Lomé se réserve le droit de modifier aussi bien que la durée de la manifestation sans que l'exposant puisse se prévaloir d'une quelconque.

14- PUBLICITE

La publicité à haute voix, à l'aide d'un micro, par haut parleur ou par tout autre moyen est interdite dans le stand. La distribution de prospectus n'est autorisée uniquement qu'à l'intérieur des stands. Les prospectus doivent être préalablement présentés aux organisateurs de la foire avant la manifestation. Toute autre publicité quelconque en faveur de produits autres que désignés sur la fiche de participation.

15- PUBLICITE (pour les surfaces extérieures)

La consommation d'électricité inclu dans le coût du stand porte uniquement sur la radio et la télévision.

INTERNAL REGULATIONS OF THE LOME INTERNATIONAL FAIR

The present internal regulations define the conditions in which the CETEF organises and makes it function.

1- REGISTRATION OF EXHIBITORS

Anyone who wishes to exhibit his/her products at the fair has to fill out the participation form obtained from the Technical or Administrative Department of the CETEF and to pay all the fees relating his/her participation.

2- OCCUPATION OF SPACE

- Exhibitors have to furnish their stands and display their goods before the day of the opening ceremony.
- Exhibitors are required to display only the products written on their requests. They have to inform the organisers for any other product added.
- Exhibitors are responsible for their stands and they undertake to return them in the state in which they were before being rented.
- Exhibitors are responsible for the damage caused to the building, partitions, carpets, furniture, etc....
- The cost of the repairs determined by the CETEF is charged in addition.
- No exhibitor is entitled to bring in an electrician to work on the electrical network of the fair.
- Exhibitors who will not occupy their stands a day before the inauguration of the fair can be dispossessed of them and their stands will be reallocated to others; the signatories will not claim any damages or repayment of their money.
- No activity relating to the construction of stands is authorised the day before the opening ceremony of the fair. This day is exclusively reserved for the furnishing of the stands.

3- EXHIBITION STAND

Sales by each exhibitor should be exclusively made at his/her stand. Any exhibitor who violates these regulations shall be expelled from the fair.

4- TRANSFER AND SUB-LETTING

The transfer and the sub-letting of a stand is strictly interdicted. However, with the approval of the organisers, many participants can together rent the same space.

5- PRESENCE AT THE STANDS

The presence of the exhibitor or his/her representative is highly recommended during the opening hours. The fair is opened every day from 9H 00 to 20H 00 (9 am to 8 pm) and from 9H 00 to 22H 00 (9 am to 10 pm) on Fridays, Saturdays and Sundays.

6- CONSTRUCTION OF KEY-READY STAND

The stands are provided on a bare surface or in a furnished state. The key-ready stand is built according to the plan deposited beforehand at the Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé « TOGO 2000 ».

7- CONSTRUCTION OF COLLECTIVE PAVILIONS

The CETEF-LOME can build, on request, collective pavilions that can contain companies or groups of companies.

8- STAND CONSTRUCTION PERMIT

- Before starting the construction of his/her stand, the exhibitor needs the approval of the organisers regarding the site of the pavilion, the limits of the stand and the standards to respect when putting up the stand. The plan for the construction of the stand has to be deposited at the management of the fair one and half months at the latest before the beginning of the event. The CETEF has three clear days to validate the said plan. The construction of the pavilions, stands and shelves have to be completed three days before the beginning of the event. Any exhibitor who does not cooperate and does not build the stand within the limits prescribed will be penalised. (He/She will pay for the excess space used.)

9- PAYMENT

The amount for the participation will be fully due as soon as the contract is signed. However, a 50% deposit will be paid by the exhibitor at the signing of the registration form. He/she has to meet the deadline in the payment of the outstanding balance. The organisers have the right to terminate the contract if any exhibitor fails to fulfil his/her financial commitments. The signatory to this contract is however indebted to the organisers for the entire agreement.

10- RESERVATION OF STANDS

Only the reservation made with the signed "REGISTRATION FORM" and sent to the CETEF-LOME before the time allowed will be satisfied considering the number of places available. The organisers are entitled to remove the places according to their needs, and this removal shall not be subject to any compensation.

11- MOBILE EXHIBITORS

Mobile exhibitors are strictly forbidden on the fairgrounds during the fair. Exhibitors who will attempt to break this rule shall have their goods seized.

12- DISMANTLING OF STANDS

Exhibitors have to finish dismantling their stands two days at the latest after the closing of the fair. Failure to abide by this instruction, the CETEF shall be obliged to proceed to the dismantling of the stand. The cost shall be borne by the exhibitor. The dismantling shall not be subject to any compensation.

13- OPENING AND CLOSING HOURS OF THE FAIR

The opening hours of the fair:
Weekdays: 9H 00 to 20H 00 (9 am - 8 pm)
Fridays, Saturdays and Sundays: 9H 00 to 22H 00 (9 am - 10 pm)
The management of the Lomé International Fair has the right to change the date or the duration of an event. No exhibitor has the right to put in a claim for compensation.

14- ADVERTISING

Advertising with a mike, a loudspeaker or any other medium is interdicted in the stands. The distribution of publicity or advertising leaflets is only authorised inside the stands. The leaflets have to be presented beforehand to the organisers of the fair before any distribution is done. It is also interdicted to advertise products which are not on the participation form.

15- ELECTRICITY (for the outdoor spaces)

The cost of electricity consumption included in the rates of the stands is only for the lighting of the stands, the radio and the TV. The management of the fair has to be informed about any other necessary arrangements are made for the fair.

IV. BADGES

9 m² = 1 badge / (9sq.m = 01 badge)
 1 badge Supplémentaire = 3.500 FCFA
 (1 badge = 3.500 F CFA the Surplus)

3 500 x =

F CFA

V. INSERTION DANS LE CATALOGUE / CATALOGUE INSERTION*Page intérieure du catalogue / inside page* 1/8 de page = 150 000 FCFA 1/4 de page = 250 000 FCFA 1/2 page = 400 000 FCFA 1 page = 700 000 FCFA**VI. PUBLICITE SUR LES ESPACES MURAUX DU SITE / ADVERTISEMENT ON EXHIBITION HALLS** Espace mural/Wall space (6m²) = 300 000 FCFA

300 000 x =

FCFA

 Bandeau du Pavillon Oti (4m²) = 250 000 FCFA

250 000 x =

FCFA

VII. LOCATION DES EQUIPEMENTS DE PROMOTION / HIRING OF EQUIPMENTS FOR PROMOTION
 DEMI-JOURNEE / HALF DAY
 (Salle de conférence + sono + 200 chaises + pupitre + 2 hôtesse)

= 300 000 FCFA

 JOURNEE ENTIERE / FULL DAY
 (Option demi-journée + l'après-midi promo sur le cours du site)

= 600 000 FCFA

Connexion Internet(Internet connection)
1 Mbps OUI/YES NON/NO**TOGO TELECOM** 20 000 FCFA avec 10 000 FCFA
de crédit de communication**CAFE INFORMATIQUE** 10 000 FCFA**MONTANT GLOBAL A PAYER / GLOBAL TOTAL AMOUNT = F CFA**Acompte : 50 % à la signature
Solde avant le 15 novembre 201650 % deposit at the signing
Balance before 15th november 2016**VIII. PAIEMENT / PAYMENT** Par chèque /by cheque Par virement bancaire /by bank transfer En Espèce/cash**ECOBANK-TOGO**

NUMERO DE COMPTE : 46ECOCTGTGT005501702131410322301

BANQUE TOGOLAISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (BTCI)

NUMERO DE COMPTE : 90BTCITGTGTG024TG024005907500258

NB : Les demandes non accompagnées de l'acompte de 50 % ne seront pas prises en considération.
 Les frais bancaires sont à la charge de l'exposant.
 Applications without the 50 % advance payment will not be processed. Bank charges will be paid by the exhibitor

SOCIETELu et approuvé / Read and approved
Date, Signature et Cachet / Stamp**CETEF - LOME**

Centre Togolais des Expositions et Foires de
 Lomé "TOGO 2000"
 BP: 10056 - Lomé - TOGO
 Tel.: (228) 22 35 07 27 / (228) 22 30 38 48
 Fax: (228) 22 26 17 54
 E-mail : ceteflome@cetef.tg
 Site web : www.cetef.tg

AGENT DU CETEF :

Toute autre utilisation électrique doit être signalée à la Direction afin que disposition soit prise pour un paiement supplémentaire.

Par ailleurs, les demandes de raccordement électrique devront parvenir au Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé le plus rapidement possible.

- Nature du courant : 220 V et 380/50 Période ;
- Tarif éclairage et force motrice : 2 KW = 70.000 FCFA ;
- 3 KW = 90.000 FCFA.

Au delà de 3 KW, le prix d'une unité supplémentaire est de 27.000F (vingt-sept mille francs) CFA par KW.

16 - VIGNETTES ET BADGES

L'inscription à la Foire Internationale de Lomé donne droit à deux (02) badges et une vignette pour un module de 18 m² ou un stand non couvert de 25m². Le coût d'un badge supplémentaire est de trois mille cinq cents (3 500) FCFA. Il est recommandé d'envoyer sa demande de participation accompagnée de 2 photos y compris celle de l'exposant.

Pour les commandes supplémentaires :

- Un badge supplémentaire = 3 500 FCFA
- Une vignette supplémentaire = 10 000 FCFA

Il est à noter que la vignette sur le véhicule n'autorise que l'entrée du chauffeur et du véhicule sur le site. Les autres passagers doivent porter leur badge ou à défaut payer le ticket à l'entrée principale de la foire.

Tout exposant doit noter que les véhicules sont interdits le long du mur de la foire sauf dans le parking désigné par les organisateurs pour l'occasion.

17 - SECURITE

- Toutes les mesures de sécurité sont prises par les organisateurs afin que les exposants et visiteurs puissent circuler librement sur le site.

- Les exposants doivent être responsables de leurs biens durant la période de la foire.

- Les organisateurs ne sont nullement responsables d'aucune perte ou vol et d'un dommage causé au cours de l'ouverture des pavillons.

- Dans le souci de maintenir la sécurité des exposants et visiteurs sur le site, il est formellement interdit toute circulation et le garage de véhicules non autorisés sur le site de la foire de 10 H 00 à 20 H 00.

- Les pavillons sont fermés à clé la nuit et gardés par la gendarmerie, la police et la sécurité privée.

- Pendant le jour, la sécurité privée et la police nationale assurent l'ordre.

18 - PRODUITS PROHIBES ET NON DESIRES

Les produits ci-après listés sont interdits pour l'exposition :

- Les matériaux inflammables et explosifs ;
- Les armes et munitions ;
- Les produits et matériaux radioactifs ;
- Les animaux sauvages et féroces ;
- Les documents pornographiques et offensifs ;
- Les produits toxiques et hasardeux.

Tout exposant désireux d'utiliser ou d'expérimenter son équipement ou sa machine à partir des produits comme : le pétrole, l'essence, l'alcool etc. doit avoir l'autorisation des organisateurs par une note officielle signée par le Service National des sapeurs pompiers du Togo.

La démonstration des gros porteurs et de grandes machines doit se faire sur une période et un emplacement bien déterminés par les organisateurs.

19 - SECURITE INCENDIE

Les organisateurs ou les sapeurs pompiers peuvent mettre fin à une démonstration lorsqu'ils jugent que cela peut perturber la foire.

Tout exposant doit avoir un extincteur dans son stand et d'autres installations contre incendies surtout dans les stands où sont exposés des produits inflammables.

RESILIATION DE PARTICIPATION

En cas d'annulation ou de résiliation du contrat de participation, les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de la perte subie suite à sa résiliation.

Si l'exposant refuse d'accepter la résiliation du contrat de participation, les organisateurs ont le droit de changer la date de l'exposition si la situation ou les conditions exigent. Dans ce cas d'espèce les exposants sont dans l'obligation de conserver les clauses de leur contrat de participation sans toutefois réclamer des dommages.

ANNULATION OU REPORT DE LA FOIRE

En cas de circonstances ci-après mentionnées, les organisateurs n'ont aucune responsabilité et ne peuvent dédommager les exposants :

- Guerre (politique, civile, ou militaire),
- Décision du gouvernement togolais,
- Catastrophes naturelles (feu, inondation, tempête, séisme etc.)

TRANSPORT DES BIENS

Les exposants sont responsables des frais de transport de leurs marchandises vers le site et à la fin de la foire.

Le mouvement des stands et la circulation des véhicules sur le site aux heures de l'exposition (10H00 - 20H00) sont interdits sur toute la période de la foire.

Les autorisations exceptionnelles peuvent être données aux véhicules de certains produits spécifiques (glace, boissons, denrées alimentaires) estimés à l'appréciation des organisateurs.

RESOLUTION DU CONTRAT DE PARTICIPATION

En cas de litige entre les organisateurs et tout exposant sera réglé suivant les clauses de l'interprétation des organisateurs sera la dernière décision.

Les conditions de participation peuvent changer sans l'avis des exposants.

Furthermore, applications for electrical connections should reach the CETEF-LOM early as possible.

- Type of current : 220 V and 380/50 Period;
- Rate for lighting and driving force : 2 KW = CFA francs 70 000;
- 3 KW = CFA francs 90 000.

If electricity consumption is above 3 KW, the cost of the supplementary unit is CFA francs twenty-seven thousand (27 000) per KW.

16 - LABELS AND BADGES

Registration for the Lomé International Fair entitles the exhibitor to two (02) badges and a label for a module of 18 m² or a non covered stand of 25 m². The cost of an additional badge is CFA francs three thousand and five hundred (3 500). Exhibitors are advised to send their participation forms with two (02) photos including theirs.

For additional orders :

- Additional badge = CFA F 3 500
- Additional label = CFA F 10 000

It is worth noting that the label on the vehicle authorises only the driver and the vehicle to enter the fairgrounds. The other people on board have to wear their badges too; failing to do that, they have to buy tickets at the main entrance of the fair.

Every exhibitor has to take note that vehicles are not allowed along the walls of the fair but in the parking lot provided by the organisers for the occasion.

17 - SECURITY

All security measures are to be taken by the organisers to allow free movement of exhibitors and visitors on the fairgrounds;

Exhibitors are responsible for their goods during the fair;

The organisers are not in any way responsible for the loss or theft of their goods and for the damage caused during the opening of the pavilions;

With a view to maintaining the safety of the exhibitors and visitors on the fairgrounds, it is strictly forbidden to circulate with non authorised vehicles and to park them on the fairgrounds from 10H00 (10 am) to 20H00 (8 pm).

The pavilions are locked at night and protected by the gendarmerie, the police and private security firms.

The private security firms and the police maintain law and order during the day.

18 - PROHIBITED AND UNWANTED PRODUCTS

The products listed below are prohibited at the fair :

- Flammable materials and explosives;
- Arms and munitions;
- Radioactive products and materials;
- Wild and ferocious animals;
- Pornographic and offensive documents;
- Toxic and dangerous products.

Any exhibitor who desires to experiment his/her equipment or machine with the following products : kerosene, petrol, alcohol, etc. is obliged to have permission from the organisers who will in turn receive an official note signed by the Togo National Fire Service.

Demonstration of jumbo equipment and big machines has to be done at a certain period and at a place well determined by the organisers.

19 - FIRE SAFETY

The organisers or the firemen and women can stop a demonstration when they consider that the exercise can disrupt the fair.

Every exhibitor is obliged to have a fire extinguisher at his/her stand and other installations against fire especially at the stands where flammable products are displayed.

20 - CANCELLATION OF PARTICIPATION

Without being prejudicial to the interests of the organisers in the breach of contract, the organisers can, in an amicable way, accept the cancellation of a participation contract.

If the exhibition is refused, the exhibitor has to pay compensation and his/her funds will be recovered at the end of the fair. The exhibitor who asks for the annulment of his/her participation is obliged to compensate the organisers for any loss suffered after the cancellation.

The organisers have the right to change the date of the fair if the situation or the condition calls for it. In this case, the exhibitors are obliged to conserve all the clauses of their participation contracts without claiming compensation.

21 - CANCELLATION OR POSTPONEMENT OF THE FAIR

In the circumstances enumerated below, the organisers have no responsibility and cannot indemnify the exhibitors :

- Circumstances beyond their control,
- War (political, civil or military),
- Legislation by the Togolese government,
- Natural disasters (fire, floods, storm, earthquake, etc.)

22 - TRANSPORTATION OF GOODS

Exhibitors are responsible for the transportation charges of their goods to the fairgrounds and at the end of the fair.

Supplies for the stands and the movement of vehicles on the fairgrounds at the opening hours of the exhibition : 10H00 - 20H00 (10 am - 8 pm) are interdicted during the whole period of the fair.

However, special permissions can be given to vehicles transporting some specific products (ice, drinks, foodstuffs) estimated to be for direct consumption.

23 - PROVISIONS OF THE PARTICIPATION CONTRACT

Any dispute between the organisers and an exhibitor shall be settled in accordance with the provisions of the contract. The interpretation of the organisers shall be final.

The terms of the participation conditions can be changed without the opinion of the exhibitors.

Lu et approuvé
Signature

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANIFESTATIONS DU CETEF-LOME

I- La Foire MADE IN TOGO :

Etant à sa première édition, cette foire vise essentiellement à promouvoir les biens et services togolais afin d'encourager surtout leurs consommations. Elle se tiendra du 22 juillet au 02 août 2016 sur le site de TOGO 2000 et accueillera les exposants des produits MADE IN TOGO de tous les secteurs d'activités. Entre autres objectifs:

- encourager et la valoriser les jeunes entrepreneurs togolais qui excellent dans la production de biens au plan local et qui sont restés dans l'ombre ;
- visibilité des produits touristiques nationaux en vue de promouvoir leur consommation aussi bien par les nationaux que les touristes ;
- valoriser l'artisanat togolais ;
- découverte de nos réalités culturelles et artistiques par les touristes et les amis de nos compatriotes de la diaspora en vacances au Togo.

II- Le Salon International des Cosmétiques et de la Beauté de Lomé (SICOBE-LOME) :

Ce Salon est aussi à sa première édition et accueillera, tous les acteurs du secteur cosmétique (industriels responsables d'instituts de beauté, maquilleurs, consultants en beauté, écoles d'esthétique...) togolais, de la sous-région et du reste du monde. Il se déroulera du 15 au 19 septembre 2016 et offre des opportunités suivantes :

- la promotion des échanges de produits et services relevant du secteur des cosmétiques et soins du corps des pays aussi bien de la sous-région que des autres continents ;
- les possibilités de rencontres entre professionnels et spécialistes pour un développement de l'activité commerciale de la sous-région et du reste du monde ;
- la découverte de nouveaux produits dans l'univers des cosmétiques pour les soins du corps le site de TOGO 2000.

III- La 13^{ème} Foire Internationale de Lomé (FIL)

La 13^{ème} foire internationale de Lomé ouvrira ses portes du 18 novembre au 05 décembre 2016 sur son site de TOGO 2000. Cette foire est l'une des manifestations phare de l'Afrique de l'Ouest et a pour thème « promotion de l'Agro-industrie, gage de développement économique ». La république Arabe d'Egypte est le pays invité d'honneur pour cette édition et accueillera les participants de tous les secteurs d'activités du Togo, de la sous-région et du reste du monde. Elle sera meublée par plusieurs activités dont les séances de rencontres B to B qui se font entre les exposants ou non à la foire de tous les secteurs d'activités, les journées pays et entreprises ; des conférences, des colloques, des séminaires, des tables rondes, les forums et des animations podiums etc....

Pour toutes fins utiles, le site web du CETEF-LOME est le suivant :

www.cetef.tg



S I C O B E

SALON INTERNATIONAL DES COSMETIQUES ET DE LA BEAUTE



DU 15 SEPTEMBRE AU 19 SEPTEMBRE 2016 / FROM 15th SEPTEMBER TO 19th SEPTEMBER 2016

I. IDENTITE DES EXPOSANTS / IDENTITY OF EXHIBITORS

PHOTO	Raison sociale / Company name :
	Nom du Responsable / Name of Director :
ADRESSE : BP:/ P.O. Box:..... Tel :.....	
Fax:.....Mobil:.....	
E - mail:Site Web:.....	
Ville / City:.....Pays / Country:.....	
Secteur d'activités / Business Line :	
Produits à exposer / Products to be exhibited :	

II. LOCATION DES SURFACES / LOCATION OF SURFACES

Pavillon Climatisé / Air Conditioned Pavillon	CFA	EURO
Module de 9m ² aménagé à 65.000 FCFA // 100€ (Furnished module of at least 9sq.m at 65.000 FCFA// 100€)		
<u>Assurance Obligatoire / Compulsory insurance</u>		
Module de 9m ² (Module of 9sq.m) =25.000 FCFA // 39€		
MONTANT TOATAL A PAYER / TOTAL AMOUNT		
=..... FCFA // EURO		
Acompte: 50% à la signature / 50% deposit at the signing Solde avant le 30 août 2016 / Balance before 30th august 2016		

Le stand aménagé comprend : Surface, moquette, cloisons, une prise électrique, l'enseigne, une table, deux chaises
The furnished stand includes : spaces, carpet, room dividers, electrical connection, lightning signboard, one chair, two tables

MATERIELS DE STANDS	CHAIRES / CHAIRS	2 000 X	=	FCFA //	EURO
	TABLES / TABLES	5 000 X	=	FCFA //	EURO
	ARMOIRE / WARDOSE	25 000 X	=	FCFA //	EURO
	VITRINE / SHOW WINDOWS	40 000 X	=	FCFA //	EURO
	FRIGIDAIRE / FRIDGE	60 000 X	=	FCFA //	EURO
	TV ECRAN LED	70 000 X	=	FCFA //	EURO

III. SEANCES B2B / B TO B MEETINGS

Exposant (Exhibitor) = 25.000 FCFA // 39€ // Participant

Non Exposant (No Exhibitor) = 50.000 FCFA // 77€ // Participant

Vendeur / Seller

Acheteur / Buyer

	CFA	EURO
25.000	x.....=.....	39 x.....=.....
50.000	x.....=.....	77 x.....=.....

IV. BADGES

9m² = 1 badge / (9sq.m = 01 badge)

1 Badge Supplémentaire = 5000 FCFA // 8€

1 Badge = 5000 FCFA // 8€ (The Surplus)

	CFA	EURO
5000	x.....=.....	8 x.....=.....

V. INSERTION DANS LE CATALOGUE / CATALOGUE INSERTION

Page intérieure du catalogue / Inside Page

CFA	EURO
<input type="checkbox"/> 1/8 de page = 125.000	<input type="checkbox"/> 1/8 of page = 193
<input type="checkbox"/> 1/4 de page = 200.000	<input type="checkbox"/> 1/4 of page = 308
<input type="checkbox"/> 1/2 de page = 350.000	<input type="checkbox"/> 1/2 of page = 539
<input type="checkbox"/> 1 page = 500.000	<input type="checkbox"/> 1 page = 770

PAIEMENT / PAYMENT

Par chèque / By cheque

Par virement bancaire / By bank transfert

En Espèce / Cash

ECOBANK -TOGO

NUMERO DE COMPTE : 46ECOCTGTGT005501702131410322301

BANQUE TOGOLAISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (BTCI)

NUMERO DE COMPTE : 90BTCITGTGTG024TG024005907500258

NB : Les demandes non accompagnées de l'acompte de 50% ne seront pas prises en considération.
Les frais bancaires sont à la charge de l'exposant.

Applications without the 50% advance payment will be not processed. Bank charges will be paid by the exhibitor.

SOCIETE

Lu et approuvé / Read and approved

Date, Signature et cachet / Stamp

CETEF - LOME

CETEF-LOME

BP:10056

Lomé-TOGO

Tél: (228) 22 35 07 27/ (228) 22 30 38 48

Fax: (228) 22 26 17 54

E-mail: cetefcom@cetef.tg

Site Web: www.cetef.tg

AGENT DU CETEF :

**CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS
ET FOIRES DE LOME**

N° 235 /CETEF/16

Lomé,

THE DIRECTOR OF CETEF-LOMÉ

To

Subject: *Invitation for the 13th Lomé International Fair
18th November to 05th December 2016*

Dear Sir,

The Togolese Trade Fairs and Exhibitions Center (**CETEF-LOME**) is organizing under the aegis of the Ministry of Commerce, Industry, the Promotion of Private Sector and Tourism, the 13th Lomé International Trade Fair on the 18th November to 05th December 2016.

This event will merge exhibitors from different countries and many sectors like: business men, industrials, services makers, promotion centers and farmers. Different activities; conferences, business meetings colloquial will enable them promote their goods and services.

In this occasion we have the honor to invite you to take part at this important event which offers promotion opportunities, partnership with professional visitors and create leadership opportunities for business men.

For further information, Please contact the Board of CETEF-LOME on the following address:

Tél : (00228) 22 35 07 27 / 22 30 38 48

Fax: (00228) 22 26 17 54

E-mail: ceteflome@cetef.tg / Site web: www.cetef.tg

Regards.

The Director


Kuéku Banka JOHNSON